

Suivi par Frédéric BESSAT

Procès-verbal

Réunion du Comité Syndical du 21 avril 2016 à 20h00

Communauté de Communes du Genevois

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

Annemasse Agglomération

M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Daniel KALOUSTIAN, suppléant de M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Michel BOUCHER

Communauté de Communes du Pays de Gex

M. Etienne BLANC – M. Christophe BOUVIER – M. Jean-Claude CHARLIER – M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean-François OBEZ, suppléant de M. Dominique GUERITEY – M. Jack Frédéric LAVOUE donne pouvoir à M. Christophe BOUVIER

Communauté de Communes du Genevois

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Laurent DUPAIN, suppléant de M. Jean-Luc GUERINEAU – M. Michel MERMIN – M. Antoine VIELLIARD

Communauté de Communes du Bas Chablais

M. Jean NEURY - M. Pierre FILLON

Commune de Thonon les Bains

M. Jean DENAIS - Mme Murielle DOMINGUEZ

Communauté de Communes de Faucigny Glières

M. Jean Pierre MERMIN - M. Stéphane VALLI

Communauté de Communes du Pays Rochois

M. Marin GAILLARD - M. Gilbert ALLARD - M. Guy FLAMMIER

Communauté de Communes du Pays Bellegardien

M. Régis PETIT

Communauté de Communes Arve et Salève

M. Jean-François CICLET

Communauté de Communes des Collines du Léman

M. Claude MANILLIER

<u>Excusés</u>: M. Bernard BOCCARD – M. Jack-Frédéric LAVOUE – M. Jean-Luc GUERINEAU – M. Christophe MAYET – Mme Marie-Antoinette MOUREAUX – M. Louis FAVRE – Mme Astrid BAUD-ROCHE – M. Martial SADDIER – M. Joseph DEAGE

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE BUREAUX	3
III. PROJET DE TERRITOIRE GRAND GENEVE 2016-2030	3
POINT N°1 - CALENDRIER DU PROJET DE TERRITOIRE	3
POINT N°2 - VISION D'ENSEMBLE ET STRATEGIES SECTORIELLES : PRESENTATION ET DEBA	\T3
POINT N°3 - PREMIERES DISCUSSIONS SUR LES MESURES (METHODOLOGIE	DE
PRIORISATION)	5
POINT N°4 –PROCHAINES ECHEANCES	6
IV. POLITIQUES CONTRACTUELLES - SUPPRESSION DES CONTRATS DE DEVELOPPEM	1ENT
DURABLE RHONE-ALPES	6
V DESIGNATION DITLIFTING LA PROCHAINE SEANCE	8

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Régis PETIT est désigné secrétaire de séance.

II. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE BUREAUX

Le Président indique que les principaux points abordés lors de la réunion du Bureau du 15 avril dernier sont repris dans le cadre de la présente séance.

III. PROJET DE TERRITOIRE GRAND GENEVE 2016-2030

POINT N°1 - CALENDRIER DU PROJET DE TERRITOIRE

Monsieur le Président rappelle que le Projet d'Agglomération n°3 constitue un point d'étape de la démarche du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030. Le calendrier du Projet d'agglomération est imposé par la Confédération suisse : pour déposer le Projet d'Agglomération n° 3 en décembre 2016, une première version du projet doit être proposée avant la fin du mois de juin 2016. L'objectif est de permettre à l'ensemble des partenaires français et suisses de se positionner, d'apporter leurs compléments ou demandes de modification d'ici l'automne. Les élus de l'ARC devront se prononcer sur le dépôt et la signature du Projet d'agglomération n°3 (PA3) ainsi que sur le Projet de Territoire d'ici le 24 novembre 2016.

Le travail se concentre actuellement sur l'élaboration de la vision d'ensemble et des stratégies urbanisation, mobilité et environnement. Cette étape est suivie du recensement et de la priorisation des mesures dès la fin de ce mois d'avril 2016. Cette réunion du Comité syndical de l'ARC du jeudi 21 avril a pour objectif de permettre un large échange sur les enjeux, objectifs, stratégies sectorielles et mesures déjà identifiées en vue d'un éventuel dépôt au PA3.

POINT N°2 - VISION D'ENSEMBLE ET STRATEGIES SECTORIELLES : PRESENTATION ET DEBAT

Mme Marion CHARPIE-PRUVOST rappelle que le Projet de Territoire Grand Genève s'adosse au Projet d'Agglomération n°2 auquel des modifications et compléments sont apportés. Le Président remet la parole aux Vice-Présidents en charge des thématiques.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES indique que le territoire bénéficie d'une croissance très dynamique, mais que sa qualité de vie se dégrade en raison d'une offre déficitaire des transports publics accentuée par des effets de « débordement » et de reports successifs d'accueil des nouvelles populations au sein, puis maintenant au-delà du Grand Genève. Le Projet de territoire veut agir sur les conditions d'accueil des populations et la qualité de vie. Il se décline en trois stratégies liées à la maitrise de l'urbanisation, de la mobilité et de l'environnement.

• Stratégie urbanisation

Monsieur Pierre-Jean CRASTES présente les objectifs de la stratégie d'urbanisation :

- accentuer le rôle prépondérant d'accueil de la population de l'agglomération centrale et des agglomérations régionales et confirmer le rôle des centres locaux dans la structuration du territoire;
- organiser et conforter la structuration des différents bassins de vie (réseau des centralités, bourgs et villages) et mettre en valeur leurs spécificités;
- confirmer et développer les rôles du paysage et des espaces ouverts (charpente paysagère, nature en ville, espaces agricoles ...);
- un développement équilibré et complémentaire entre centre et périphérie à mettre en œuvre solidairement dans ses différentes composantes (sociales, spatiales, etc.).

Monsieur Pierre-Jean CRASTES précise que les réflexions et études menées dans le cadre des Comités de pilotage PACA permettront d'adapter les réponses apportées en fonction des réalités de chaque territoire.

A l'issue de cette présentation, Monsieur Pierre-Jean CRASTES revient sur la maîtrise actuelle de l'urbanisation du territoire. Il rappelle que les collectivités françaises ont accepté de construire - parfois massivement - de nouveaux logements bien que les suisses ne respectaient pas l'équilibre fixé dans le cadre du Projet d'agglomération. Si les prospectives du Projet de Territoire pérennisent aujourd'hui ce déséquilibre au nom du réalisme, l'effort demandé à la partie française semble démesuré au regard des projections d'urbanisation du canton de Genève. Le canton semble abandonner une nouvelle fois ses engagements sur une production de logements équilibrée dans le Grand Genève. S'il convient de dissocier les calendriers Projet de Territoire et PA3, la distribution de l'effort d'accueil de la population est un élément fondamental des démarches de coopération : la partie française doit faire valoir une nouvelle fois les impératifs du rééquilibrage et ne pas subir seule les impacts de la croissance démographique exceptionnelle du Grand Genève.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES ajoute que les scénarios démographiques ne peuvent pas être établis sur la base des seules prescriptions du plan directeur cantonal de Genève. Le Projet de territoire du Grand Genève devrait être le document supérieur, et ne devrait pas avoir à se conformer au Plan directeur cantonal.

Il convient toutefois de noter que les projections actuelles du Projet de territoire, quand bien même elles suscitent des critiques, portent sur des chiffres de croissance inférieurs aux projections inscrites dans les SCOT du Genevois français. Si ce constat s'appuie sur des documents qui seront amenés à évoluer significativement dans un proche avenir, cela pose la question de la mise en adéquation des documents de planification avec le positionnement des membres de l'ARC sur le terrain transfrontalier.

Une limitation de la construction sur le Genevois français pour forcer Genève à plus d'efforts semble difficilement envisageable : outre l'accentuation de l'effet de débordement, cette réaction s'inscrirait à l'encontre des logiques portées par l'ARC en termes d'aménagement du territoire. Cette option doit cependant être considérée si l'impasse doit perdurer entre partenaires suisses et français sur les objectifs de rééquilibrage du développement au sein du Grand Genève.

Monsieur Christophe BOUVIER abonde dans ce sens. Il appelle les élus de l'ARC à se prononcer sur leur propre choix en matière de développement territorial. Aujourd'hui, Genève a un projet qu'il a traduit dans son Plan Directeur. Il ne souhaite pas bouger de cette ligne d'action. Le Genevois français doit agir de même.

Monsieur Antoine VIEILLARD insiste sur le fait que le Plan Directeur Cantonal est un document de planification et donc un document d'intention et d'objectifs. Hors ce sont les indicateurs de résultats qui comptent. Il convient d'analyser quel est le taux de réalisation probable du Plan Directeur Cantonal. Ainsi, quand ce dernier affiche que 50% de son potentiel de développement urbain se situe en zone villa, il est très probable que les résultats soient très lents à obtenir et dépassent 2030. Dans ces conditions, le déséquilibre constaté risque de s'accentuer.

Monsieur Régis PETIT souligne que cette question est complexe et relève d'un véritable choix politique stratégique. En effet, réduire la construction en périphérie immédiate de Genève risque, si elle n'est pas coordonnée, sur un vaste périmètre, de renforcer la périurbanisation. Dans le même temps, nous ne pouvons plus nous développer selon le même rythme effréné de ces dernières années. Les collectivités publiques ne sont plus en capacité d'offrir les services nécessaires. Enfin, il n'est pas possible de constituer la variable d'ajustement du Canton de Genève. Il faut donc débattre dans nos intercommunalités et à l'échelle de l'ARC afin de déterminer ensemble la ligne directrice à conduire.

Pour Jean NEURY, le diagnostic et les projections sont éloquents: le territoire du Grand Genève et son développement sont déséquilibrés. La France accueille une grande partie du développement genevois. Hors, les fonds frontaliers ne suffisent plus. Les collectivités françaises ne peuvent pas faire face, seules, au financement des infrastructures nécessaires au développement du Canton de Genève et du Grand Genève. Il faut faire revenir le Canton de Genève dans une logique de financement conjoint pour les projets d'intérêts partagés à l'échelle transfrontalière.

Christian DUPESSEY souligne l'importance des 10 ans de travaux conjoints effectués à l'échelle du Grand Genève. La situation est difficile et la coopération transfrontalière régresse sur certains aspects. Pour autant, il faut se rappeler que les objectifs du Plan Directeur actuels font suite à un important lobbying des élus français dans le cadre du PA1 et du PA2. Il nous faut maintenir cette pression et l'accentuer probablement. Le projet de territoire interroge le Canton de Genève. Il interroge aussi le Genevois français et notre volonté commune. Il invite les élus de l'ARC à bien distinguer ce qui relève du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030, de ce qui relève du PA3; ce qui relève du Canton de Genève, de ce qui relève de la Confédération suisse. La Confédération a des critères de sélection précis et connus de tous pour accorder son cofinancement. Elle a honoré ses engagements. C'est pourquoi, Christian DUPESSEY souhaite signer un nouveau PA3, qui constitue en réalité un nouveau dossier de demande de subvention auprès de la Confédération. De l'autre côté, il faut continuer à mettre la pression sur le Canton de Genève à travers le Projet de Territoire.

• Stratégie mobilité

Monsieur Stéphane VALLI indique que la stratégie mobilité doit permettre de poursuivre les objectifs en termes d'organisation des transports déjà mis en œuvre dans les Projets d'agglomération 1 et 2 :

- mettre en place un système de transports intégrant tous les modes de déplacement mais favorisant l'usage des transports publics et de la mobilité douce ;
- permettre et admettre un fort report modal sur les transports publics et la mobilité douce visant une diminution du bruit routier et une amélioration de la qualité de l'air ;
- organiser une offre transport public à l'échelle régionale, permettant d'absorber les fortes croissances de déplacement et minimisant la congestion des réseaux routiers ;
- organiser et maintenir un système de transport offrant une accessibilité adéquate aux vocations économiques des territoires.

Concrètement, il s'agit notamment de :

- mettre en place un système de transports à l'échelle de l'agglomération entière permettant de "tenir" la structure multipolaire de l'agglomération (investissements lourds prévus à horizon 2020) ;
- construire un système à forte capacité (RER) constituant l'ossature principale des aires urbaines et organiser les autres réseaux de transports publics et le rabattement P+R en conséquence ;

- optimiser et faire fonctionner un réseau autoroutier en coordination et en complémentarité avec les réseaux d'agglomération.

L'approche opérationnelle vise à prioriser les investissements et optimiser les coûts d'exploitation, afin de finaliser la liste des projets à cofinancer par Berne dans le cadre du Projet d'agglomération n°3.

L'Assemblée retient l'importance des projets de mobilité prévus à horizon 2020 qui vont apporter de nouvelles solutions aux habitants (trams, BHNS, Léman Express, P+R,..). Des solutions de mobilités novatrices doivent également être valorisées, en complément de la densification de l'offre de transport public. Le Comité syndical souligne la nécessité de s'appuyer sur le Léman Express et de mesurer les effets induits en termes de report modal.

• Stratégie environnement

Monsieur Pierre-Jean CRASTES revient sur les enjeux :

- affirmer la nécessaire prise en compte de ce domaine dans le contexte actuel de dérèglement climatique et de limitation des ressources naturelles ;
- démontrer l'impact bénéfique des mesures urbanisation et mobilité sur l'état futur de l'environnement ;
- proposer un objectif rassembleur "air-climat" transversal dans les domaines d'actions impactés;
- identifier les stratégies et mesures à modifier pour pouvoir atteindre les objectifs airs climat ;
- un objectif chiffré de diminution de 40% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

En parallèle, cette démarche doit permettre de faire le lien avec les objectifs de santé publique et de qualité de vie. C'est pourquoi, la stratégie environnement du Projet de territoire dispose d'un axe « air-climat » qui s'appuie sur les initiatives locales et internationales déjà menées des deux côtés de la frontière. A terme, il s'agirait de :

- réduire de 40% les émissions de GES à l'horizon 2030 par rapport à 1990 ;
- réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique ;
- réduire les émissions de polluants atmosphériques, de 50% pour les NOx et 18% pour les PM10 (par rapport à 2005).

POINT N°3 - PREMIERES DISCUSSIONS SUR LES MESURES (METHODOLOGIE DE PRIORISATION)

Monsieur Frédéric BESSAT précise que deux types de mesures sont envisagés dans le Projet de Territoire Grand Genève :

- les mesures dites « Projet de territoire » reprenant l'ensemble des actions du Grand Genève, mesures infrastructurelles et non infrastructurelles ;
- les mesures « Projet d'Agglomération n°3 » pouvant être soumises à la Confédération dans le cadre du Projet de territoire, avec effet liant sur l'accord sur les prestations.

Madame Marion CHARPIE-PRUVOST présente la méthodologie de priorisation proposée par la Confédération qui consiste à se concentrer sur les projets générant le meilleur rapport coût / efficacité possible (voir présentation PowerPoint ci-jointe).

Monsieur Pierre-Jean CRASTES rappelle que la Confédération suisse a tenu ses engagements en finançant notamment le BHNS d'Annemasse ou le BHNS du Pays de Gex. Il faut toutefois noter un décalage important entre la liste des mesures et le niveau de réalisation dix ans plus tard. Les nouvelles discussions sur les mesures doivent tenir compte de la capacité de financement des collectivités françaises, fragilisées suite à la baisse des dotations de l'Etat et du désengagement du Canton de Genève en renonçant à la mise en œuvre de sa contribution spécifique suite au référendum perdu sur les P+R.. De plus, entre les PA2 et 3, les collectivités ont vécu des changements politiques qui ont entrainé l'abandon de certains projets qui étaient initialement inscrits dans les listes de mesures. Néanmoins, certains projets ont abouti sans difficultés : il s'agit notamment des contrats de corridors biologiques. Il serait peut-être judicieux de s'inspirer des modalités contractuelles de ces dispositifs pour négocier avec Genève les opérations liées aux transports.

Monsieur Jean NEURY revient sur les pressions liées à l'urbanisation : si les collectivités décident de freiner la construction de logement pour forcer le canton à plus d'efforts, l'étalement urbain (scénario de débordement) se déplacera en dehors du périmètre de l'ARC. Monsieur Jean NEURY suggère d'instaurer une pénalité financière pour Genève par logement manquant par rapport aux équilibres définis conjointement. Il insiste sur la nécessité d'être force de proposition auprès de nos interlocuteurs suisses.

Monsieur Hubert BERTRAND estime que les logements construits en France viennent compenser les emplois manquants sur notre territoire.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES ajoute que si les Genevois n'acceptent pas de modifier leurs documents de planification, il semble alors difficile de poursuivre le travail mené sur le Projet de Territoire.

Monsieur Christophe BOUVIER souligne la nécessité de définir une position commune et de préciser les attentes des élus de l'ARC quant au Projet de territoire et au Projet d'agglomération n°3.

Monsieur Antoine VIELLIARD souhaite maintenir une certaine fermeté sur le quota de logements à produire par Genève.

Monsieur Jean-François OBEZ alerte l'Assemblée sur les conséquences d'un refus de signature du PA3. Ce dispositif permet avant tout d'obtenir des fonds bernois pour le financement de projets structurants. En l'absence de ces fonds, certaines opérations ne pourront pas être réalisées.

Monsieur Christian DUPESSEY admet que les deux premiers Projets d'agglomération n'ont pas eu les résultats escomptés. Leur signature a toutefois permis d'obtenir des cofinancements pour le BHNS d'Annemasse ainsi que pour celui du Pays de Gex. Il revient également sur la question des emplois et fait remarquer que de nombreux emplois ont été créés sur le territoire français, qu'appuie la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique commune à travers l'éco-cité du Grand Genève français. Enfin, il confirme la nécessité de signer le PA3 qui permettra d'obtenir des crédits supplémentaires pour les mesures françaises.

Jean DENAIS demande aux Conférences thématiques de poursuivre leurs travaux. Une synthèse des débats et des propositions d'orientations seront soumises au Bureau et au Comité syndical de l'ARC. Une position pourra donc être exprimée à chaque étape d'avancement du projet, à nos partenaires suisses. Il souhaite que les membres de l'ARC agissent avec beaucoup de pragmatisme face aux difficultés financières réelles qu'elles traversent. Il faut développer une série d'argumentaires pour amener le Canton de Genève à faire face à ses responsabilités pour le financement des infrastructures qui sont nécessaires à son développement, y compris transfrontalières.

POINT N°4 -PROCHAINES ECHEANCES

Madame Marion CHARPIE-PRUVOST rappelle le calendrier des prochains Comités de pilotage PACA :

- Jeudi 2 juin 2016 matin : Chablais
- Mardi 7 juin2016 matin : Arve Porte des Alpes
- Mardi 7 juin 2016 après-midi : Genève Bernex Saint Julien
- Vendredi 10 juin 2016 matin : Genève Annemasse Salève
- Vendredi 10 juin 2016 après-midi : Genève Rolle
- Jeudi 16 juin 2016 matin : Genève Saint-Genis Gex
- Date à définir pour le COPIL PACA Bellegarde

IV. POLITIQUES CONTRACTUELLES - SUPPRESSION DES CONTRATS DE DEVELOPPEMENT DURABLE RHONE-ALPES

Monsieur Jean DENAIS rapporte qu'il a été destinataire d'un courrier de Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes, l'informant de la suppression des Contrats de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA). La Région souhaite développer un nouveau dispositif de financement en lien direct avec les intercommunalités. Il sera toutefois possible pour les EPCI de se regrouper pour porter ce nouveau dispositif qui privilégiera les dépenses d'investissement.

Monsieur le Président rappelle que le CDDRA du Genevois français a été signé avec la Région Rhône-Alpes en septembre 2013 pour une durée de 6 ans et disposait d'une enveloppe de 20,7 millions d'euros de crédits régionaux. Depuis sa mise en œuvre, ce sont plus de 160 opérations qui ont été validées en Comité de pilotage CDDRA du Genevois français représentant un montant de près de 6 millions d'euros de subventions régionales. A mi-parcours, il reste une enveloppe de plus de 15 millions d'euros disponibles.

Suite au dernier Comité de pilotage du CDDRA, tenu en décembre 2015, une soixantaine d'opérations du Genevois français sont en attente d'examen par la Commission permanente de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Ces dossiers portent sur 3.5 millions d'euros de subventions demandées par les maîtrises d'ouvrage. Les collectivités du Genevois français sont donc en attente d'une réponse régionale sur chaque dossier (des opérations relevant majoritairement de l'investissement).

Si l'impact de la suppression du CDDRA reste mesuré pour les budgets des EPCI du Genevois français, l'activité de certaines associations ou organismes parapublics peut être en péril, notamment au regard de la fin annoncée des aides au fonctionnement. Au-delà des actions propres à l'ARC du Genevois français, la suppression des crédits régionaux sur les actions transversales (ex : associations / dispositifs partenariaux) doit amener un autre questionnement : faut-il compenser ou non les pertes de crédits régionaux auprès de ces acteurs?

Il convient de rappeler également que le COPIL du 11 novembre 2015 a validé une programmation pour l'année 2016, conformément aux exigences régionales. Cette programmation recense plus de 150 opérations pour un montant attendu de subventions régionales de 7,7 millions d'euros.

Monsieur Jean DENAIS précise qu'un courrier sera prochainement adressé au Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes afin d'obtenir des précisions sur l'issue des dossiers en cours d'instruction et sur les modalités possibles d'appui aux opérations transverses qui dépassent le périmètre des intercommunalités.

En tant que 1^{er} Vice-Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes, Monsieur Etienne BLANC apporte des précisions sur les nouvelles orientations de la Région. Il explique que les CDDRA généraient beaucoup de dépenses de fonctionnement et impliquaient un fonctionnement administratif trop lourd. C'est pourquoi, dans les nouveaux Contrats d'Aménagements Intercommunaux (CAI), le fonctionnement ne sera plus éligible : toutefois chaque euro économisé sur le fonctionnement sera réinvesti dans l'investissement. Pour une transition progressive, la Région se désengagera de 50% de dépenses de fonctionnement en 2016 avant un désengagement complet en 2017.

Par ailleurs, au vu de la nouvelle carte des intercommunalités, les futurs CAI favoriseront les collaborations directes avec les intercommunalités, sauf si ces dernières souhaitent se regrouper. La loi NOTRe donne en effet plus de compétences et de poids aux EPCI.

Monsieur Christian DUPESSEY reconnaît la légitimité du nouvel exécutif régional à modifier les cadres des politiques territoriales. Il conteste néanmoins les chiffres affichés par la nouvelle majorité sur les coûts de fonctionnement des CDDRA. Il regrette vivement que le discours régional sur la supposée inefficacité des CDDRA ait stigmatisé certaines collectivités dont Annemasse Agglomération sur un prétendu traitement de faveur sous l'ancienne majorité.

Monsieur Régis PETIT interroge le 1^{er} Vice-Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes sur l'issue des CDDRA en cours de validité et des demandes de subvention qui n'ont pas encore été instruites par les services régionaux.

Monsieur Etienne BLANC assure que les « coups partis » seront honorés pour les dépenses d'investissement. Les dossiers de fonctionnement seront légitimement réexaminés par le nouvel exécutif. Il ajoute que l'enveloppe globale ne sera pas diminuée et que le territoire conservera la dotation CDDRA, réinjectée sur les nouveaux dispositifs. Les économies de fonctionnement seront reportées à l'euro près aux EPCI. Une ouverture est toutefois envisageable sur le caractère opérationnel de certaines opérations imputées en fonctionnement.

En ce qui concerne la Convention de Coopération Métropolitaine signée avant le changement de l'exécutif régional, Monsieur Etienne BLANC précise que dans la mesure où ce contrat vise à soutenir le futur Pôle métropolitain, il sera conservé. La revue en cours des volets territoriaux du CPER n'a pas vocation à bouleverser des dispositifs existants mais à proposer des aménagements à la marge pour tenir compte des évolutions souhaitées par les nouveaux exécutifs.

Monsieur Hubert BERTRAND note que l'abandon des regroupements territoriaux qui signaient les périmètres CDDRA implique que les agents des collectivités signataires de CAI devront être en mesure de monter les dossiers de demandes de subvention. La mise en œuvre de ce nouveau dispositif impliquera donc des coûts supplémentaires de fonctionnement pour les collectivités.

Monsieur Etienne BLANC admet que cette charge est réelle pour les EPCI mais que les procédures seront simplifiées et qu'un plus grand soutien sera apporté à l'investissement.

Monsieur Régis PETIT estime qu'il est nécessaire de rassurer les porteurs de projets quant aux coups partis. En cohérence avec la démarche de création du Pôle métropolitain, il suggère de proposer à la Région de maintenir l'ARC comme interlocuteur principal pour le nouveau dispositif. Monsieur Etienne BLANC ne voit pas d'inconvénient à cette proposition.

Si le 1^{er} Vice-Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes convient qu'il n'est pas obligatoire de créer un contrat par EPCI, il rappelle que le choix relève du territoire.

Monsieur Christian DUPESSEY soutient la vision du Maire de Bellegarde. Il note également que les dépenses liées au fonctionnement dit opérationnel ne devraient pas être écartées d'office du futur dispositif.

Monsieur Stéphane VALLI soutient l'exclusion des opérations de fonctionnement du futur dispositif et approuve la réinjection des crédits prévus pour ces dépenses de fonctionnement au bénéfice de l'investissement. Il souhaite que les territoires choisissent eux même le périmètre de ces dispositifs et les dossiers à présenter, selon le souhait exprimé par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Monsieur Pierre-Jean CRASTES ne souhaite pas que les crédits restants de l'enveloppe CDDRA soient redistribués au prorata de la population par EPCI. Il faudrait selon lui réinjecter une somme à l'échelle de l'ARC pour garder une dynamique et une visibilité métropolitaines. Les crédits régionaux doivent ensuite être affectés aux projets les plus structurants à partir des choix et des priorités du Comité syndical de l'ARC.

Monsieur Antoine VEILLIARD estime que la mise en œuvre du nouveau dispositif régional doit être étudiée dans la même logique que celle suivie pour la création du Pôle métropolitain, c'est-à-dire selon une vision commune.

Monsieur Etienne BLANC rappelle que Région doit encore rapprocher les dispositifs des deux Régions qui forment aujourd'hui Auvergne Rhône-Alpes. Un travail sera réalisé sur les critères d'éligibilité des dépenses. Par ailleurs, en tant que région transfrontalière, l'ARC peut bénéficier de financements complémentaires à travers d'autres dispositifs tels qu'INTERREG: il s'agit de saisir les opportunités. De plus l'ARC a une carte à jouer sur les stratégies alpines notamment avec la démarche TEPOS, liée à la transition énergétique. Les fonds européens offrent de multiples opportunités.

V. DESIGNATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SEANCE

L'article L 5211-11 du Code général des collectivités territoriales précise que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale se réunit dans son siège ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Le siège de l'ARC Syndicat mixte ne dispose pas de salle de réunion suffisamment grande pour pouvoir accueillir son comité syndical (43 membres), le Président propose au Comité Syndical de tenir sa prochaine réunion hors du siège administratif de l'ARC Syndicat Mixte au siège de la Communauté de communes du Genevois, à Archamps.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 AUTORISE la tenue de la prochaine réunion du Comité syndical qui se tiendra le <u>19 mai 2016</u> hors du siège administratif de l'ARC Syndicat Mixte au siège de la Communauté de communes du Genevois, à Archamps.

La séance est levée à 21h30